Etablissement de blanchissage de Madame BURTON

[illegible]

Nouvelles Marchandises. Le soussigné a complété l'ouverture de son magnifique assortiment de modes et Nouveautés, et invite respectueusement le public à les examiner.

Mme WAYMOUTH aura le plaisir de montrer à les dames qui visiteront les chapeaux les plus élégants qui aient jamais été importés de France.

D. F. WAYMOUTH, 37, rue du Canal.

On demande une bonne modiste en robes capable de prendre la direction générale des affaires en cette branche.—S'adresser à
18 nov D. F. WAYMOUTH.

OCCASION RARE.

M'ETANT déterminé à changer mon genre de commerce, j'offre à vendre l'installation, meubles et bail de mon magasin, avec ou sans les marchandises qui s'y trouvent. L'installation et les meubles se composent de grandes vitrières, [illegible]
1er déc D. F. WAYMOUTH, 37, rue du Canal.

MM. DOLBEAR et Frères viennent d'ouvrir une classe d'écriture, au No. 29, rue de Chartres.

Cette classe, ainsi que celle du No. 13, rue du Camp, sera ouverte toute l'année. Les personnes depuis 6 jusqu'à 60 ans, qui désirent prendre des leçons, pourront en très peu de temps acquérir une écriture élégante et rapide.—Il n'est personne qui ne puisse acquérir une belle écriture [illegible]. Classes de 9 à 11 heures du matin, et de 4 à 6 et de 7 à 9 heures du soir.
[illegible] 27 déc.

CHANGEMENT DE DOMICILE. C. M. SIMPSON.

INFORME ses amis et le public, qu'il a transféré son magasin au No. 22 rue de Chartres [illegible]

Marchandises venant d'arriver des encans de New York [illegible]
Caisses de CACHEMIRES et MOUSSELINES de laine [illegible]
do mousseline de laine à 25 cents par verge.
do nouveau [illegible], 3 do écossais, 12½ la verge.
Soie riche pour robes, parapluies de Paris.
15 balles couvertes, de toute dimension pour famille et habitation.
Linge de table damassé, [illegible]
Linge de coton de tout genre [illegible]
20 caisses calicots nouveau genre, de tous prix et qualités.
1 caisse de français guinghams couleur nouvelle.
[illegible] 23 déc.

Linge fait pour jeunes gens, pour jeunes garçons et pour enfants.

N. C. FOLGER, successeur de Folger et Blake, au coin des rues Douane et Vieille Levée, vient de recevoir par les derniers arrivages:

POUR JEUNES GENS

Paletots et vareuses de toutes couleurs, habits et gilets de toutes couleurs, gilets ronds, pantalons de casimir noir et de toutes couleurs; gilets de dessins en cachemire et en velours très fins; gilets de dessins en satin noir et broché pour bal; chemises en toile et en coton avec devants et cols en toile, manteaux en drap avec doublure en laine, chaussons et bretelles.

POUR JEUNES GARÇONS

Paletots en drap noir et en couleur, do en tweede noir et en couleurs, do en satinet noir et en couleur, gilets ronds noirs, bleus, verts, olives, etc., [illegible] chemises en toile et en coton [illegible]

POUR ENFANS

Habillements en drap bleu, noir, olive et [illegible]

Un assortiment général de linge fait de toutes qualités pour hommes. Ainsi que linge, chapeaux et chaussures pour les serviteurs d'habitations.
21 déc

IMPORTATION DIRECTE DE MARCHANDISES FRANÇAISES, No. 90 rue St Louis.

En débarquement des navires Rockingham, Howard, [illegible] et Franklin, le soussigné offre à vendre: [illegible]

N. B.—La plus grande partie de ces marchandises [illegible] droit de réexportation.
A. PAVILLIER.
22 déc No. 90, rue St Louis.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Aréto venant du Havre, les articles suivants: [illegible]
F. & J. LACOSTE.

[illegible]
McDOWELL & PECK.
27 déc 96 rue Gravier

$25 DE RECOMPENSE.

SERA abandonné de chez la soussignée depuis le 22 nov. dernier, le jeune griffe DORSIN, âgé de 22 ans, ayant une légère [illegible]
Vve J. B. DEGRUY

10 de Récompense

PARTI marron de l'habitation Auguste Reggio, le 26 novembre, le nègre MACK, âgé d'environ 35 ans, taille 5 pieds 6 pouces, [illegible] parle français et anglais. Une récompense de $10 sera donnée à celui qui le logera dans une des geôles de la N. Orléans.
11 déc

$50 DE RECOMPENSE.

PARTIE marron vers le milieu du mois d'août dernier, l'esclave CHARLOTTE, [illegible]
H. H. STOCKER, 33 Dépôt Magasins.

DETENU à la geôle de la paroisse St. Bernard le nègre nommé WASHINGTON, [illegible]
H. CHALAIRE, shérif.

CONDUIT à la Geôle de Police de la Municipalité No. 3 l'esclave suivant: WILLIAM, nègre, se disant appartenir à M. [illegible]
M. HERNANDEZ, Jr.

CONDUITS à la Geôle de Police de la Municipalité No. 3 les esclaves suivants: HENRY [illegible]
JOHN, nègre, se disant appartenir à M. Z. Watts [illegible]
Nouvelle Orléans, le 6 décembre 1847.
M. HERNANDEZ, ler lieutenant de la garde.

DETENU à la geôle de la paroisse St. Charles le griffe TOM, se disant appartenir à M. Théodore Destréhan de la paroisse Jefferson [illegible]
N. ST-MARTIN, Shérif.

DETENU à la geôle de la paroisse St. Jean Baptiste un nègre nommé MARTIN, se disant appartenir à M. Laforest (Tibo) de Thibodauxville. Ce nègre ne parle qu'anglais et paraît âgé de 30 à 35 ans. Aussi un nègre nommé JOHN, se disant appartenir à M. Reynold du faubourg Lafayette. Ce nègre ne parle qu'anglais et paraît âgé d'environ 40 ans. Les propriétaires de ces nègres sont priés de les retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean-Baptiste, 18 décembre 1847.
27 déc A. LUMINAIS, Shérif.

A Dater du 10 janvier 1848, les chars du Lafayette partiront de chacune des extrémités de la ligne, toutes les quinze minutes pendant la journée, [illegible] de Lafayette, et à [illegible] heures de la Nouvelle-Orléans. Avant ce temps dans la matinée, et après pendant la soirée, ils continueront leurs voyages comme par le passé; avec l'addition d'un char extra, partant à 7 1/2 heures P. M. de la Nouvelle-Orléans.
6jan

Chemin de fer du golfe du Mexique, ARRANGEMENTS D'HIVER.

A PARTIR du 1er janvier 1848, les chars partiront chaque jour aux heures suivantes:

Départs de la ville.
9 heures A. M.
3 heures P. M.

Un train spécial pour le Lac Borgne partira du dépôt de la ville TOUS LES DIMANCHES à six heures et demie du matin, et repartira du Lac Borgne à quatre heures et demie de l'après-midi.

Départ du Lac Borgne.
5 heures et demie A. M.
1 heure et demie P. M.

Départ du débarcadère Ducros, à 7 heures A. M.
Prix du voyage au lac, 75 cents—Enfants et esclaves, 25 cents.

Restaurant chez Proctor, sur le Chemin à Coquilles, tenu par Mr. Garcia et M. Wm. Trim. 27 déc.

Leçons de Français, Anglais et Italien, Rue St-Pierre, No. 132.

MADAME DE PREPARE a l'honneur d'informer le public qu'elle se propose de donner des leçons de langues Française, Anglaise et Italienne, chez elle ou au domicile des personnes, et dans les pensionnats de jeunes demoiselles. Cette dame fournira de bonnes recommandations aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance; elle enseigne à faire de charmants tableaux à l'huile en [illegible] dix leçons.

N. B.—A VENDRE deux superbes PIANOS PICOLOS arrivant de France, et garantis bons, rue St Pierre, No. 132. 28 déc—1m

AVIS.

AUX abonnés du COURRIER DES ETATS-UNIS—MM. les souscripteurs à la SEMAINE LITTERAIRE sont prévenus que leur abonnement à cette publication pour l'année 1847, est terminé.

MM. les abonnés qui ne voudraient pas avoir d'interruption dans l'envoi de leurs numéros sont instamment priés de passer immédiatement à la librairie du soussigné, régler le montant de l'abonnement pour l'année 1848.

Les frais de port ayant été augmentés par le gouvernement général, le prix pour cette année est fixé à $5 au lieu de $4 80.

VICTOR HEBERT, Agent.
4 jan 149 rue de Chartres

HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE, par M. A. Thiers.—La 8ème livraison de ce grand ouvrage est en vente à la Librairie de VICTOR HEBERT,
4 jan 149, rue de Chartres.

Marchandises Sèches.

DRAPS et casimirs français, anglais et américains, draps de castor, brun, bleu et noir,
Satinets, bleu, brun, noir, gris, etc.
Velours, soie et cachemire pour gilets, nouveautés.
Serges de soie, de laine, et alpacca.
Chemises de dessous et caleçons en mérinos, do coton.
Indiennes anglaises; cachemire d'Ecosse, nouveauté.
Mousseline de laine, bombazine.
Mousseline de laine noire; alpaccas do.
Parapluies de soie; do coton.
Schalls de crêpe brodé, très riches.
Schalls de crêpe broché, ayant droit au drawback.
Dentelles, Cols, cravates, etc., à vendre par
H. G. DUVIVIER,
21 déc No. 13 rue du Canal, au premier.

J. B. BOIRON,

COIFFEUR, rue St Charles No 64 en face de l'église du Rev M. Clapp Manufacturier de perruques; toupets en tulle chevelu, bandeaux, nattes, frisettes et cache-folie. Manière de prendre mesure pour une perruque:
1 Tour de la tête 21 pouces,
2 D'une oreille à l'autre, do.
3 D'une tempe à l'autre, do.
4 Du haut de la tête à la naissance du cou, do.
5 D'une tempe à l'autre, do.

Les personnes éloignées peuvent se procurer des perruques en envoyant leur mesure prise de la manière indiquée ci-dessus; elles seront servie dans le plus bref délai. 8 nov—3 m

H. LASON, Coiffeur, rue Chartres, No 92 entre Conti et Bienville fabrique toute espèce de Perruques, Toupets, Bandeaux, Nattes, Frisettes.

Il fait aussi toute sorte d'ouvrages en cheveux, tels que colliers, bracelets, etc.

(Nota)—Il offre à vendre en gros ou en détail un très grand assortiment de cheveux longs et frisés, ainsi que 18 douzaines peignes écaille, à brosse et chignons, à des prix modérés. 6 nov

PORCELAINE.

L'ETABLISSEMENT de dorures et peintures sur porcelaine, établi depuis trois ans à Gretna, vis à vis Lafayette, vient d'être transféré

Rue de Chartres, No. 110.

Les dames sont respectueusement invitées à visiter le grand assortiment d'objets de nouveauté pour présents d'étrennes, [illegible]

Flacons pour essences [illegible] Vases pour bouquets, [illegible]

Grand assortiment de porcelaines blanches et tasses épaisses pour cafés et restaurants.

Nota. Les ordres seront exécutés avec précision, soit pour remplacer les pièces de services dépareillées, ou pour marquer de noms ou initiales les objets donnés en cadeaux. 21 déc—3 m

HUILE d'olive, de James Plagniol, en magasin et à vendre par le soussigné:
200 paniers huile d'olive, bouteilles de 24 onces;
25 do do demi bouteilles.
LEOPOLD JEANNET,
19 oct 22 rue St-Louis.

BOUCHONS—200 milliers en sacs de 1000 chaque, surfins.
400 milliers bouchons surfins pointus, en balles de 20,000 chaque.
250 milliers bouchons fins pointus, en balles de 10,000 chaque.
20 milliers bouchons à dames-jeannes en balles de 5,000 chaque, à vendre par
MARTIAL PEYRET & Co.
7 déc 27, rue St Louis

O. TALAMON, No. 44, rue de Chartres

EN magasin et à vendre à des prix avantageux:
Gants Jouvin et autres marques.
Bourses soie et coton.
Rubans façonnés pour chapeaux.
[illegible]
Un grand assortiment de peignes, brosses, boutons, [illegible]
24 nov

O. TALAMON, 44 rue de Chartres.

OFFRE à vendre en débarquement des navires Vesta et Rockingham, du Havre:
1 caisse robes cachemire d'Ecosse brodées.
[illegible]
3 caisses gants peluches en laine.
2 caisses bretelles fines et ordinaires.
1 caisse mouchoirs du Bearn. 24 nov

Charbon! Charbon!
KENNEDY & TAYLOR,
No. 150, rue Magasins, près Girod.

LES ordres laissés pour charbons tels que Pittsburg passé au crible, Anthracite ou Cannel anglais, seront exactement et promptement exécutés [illegible] F. de P. PARRA, [illegible]

CHARBON.—Les personnes désirant faire leur provision de charbon de Pittsburg et de Cannel [illegible]
ROB. MURPHY,
[illegible] 63, Vieille Levée, ou 36, Vieux Bassin

J. FEYTEL,
ENCOIGNURE CHARTRES ET CONTI.

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir d'Angleterre et de France, un superbe assortiment de montres et de pendules, qu'il vendra à des prix très modérés; tous ces articles ont été fabriqués d'après ses ordres, il peut donc les recommander d'une manière toute particulière; il a également reçu une grande variété de bijouterie comprenant une infinité d'objets pour dames, ainsi qu'un beau choix d'articles de fantaisie convenables pour cadeau de nouvel an. 1er déc—1 an

AVIS.

ON demande une domestique pour garder un enfant; on tiendrait à ce qu'elle sache coudre. S'adresser chez J. FEYTEL,
7 jan rue de Chartres, encoignure Conti

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LES Drs F. BLANCHARD & A. LION, chirurgiens dentistes des facultés de Paris et Nlle Orléans, ont transféré leur domicile au No 77, rue du Canal, entre St Charles et Carondelet, côté de la 2e Municipalité. 19nov

BOTTES, SOULIERS, BRODEQUINS.—Formant un bel assortiment pour la saison, actuellement en débarquement du navire United-States, à vendre par
FROST & CO.
7 déc 10 Magazine.

AUX CHARRONS—Essieux en fer avec leurs boîtes, article de première qualité, d'importation directe, à vendre par
JOHN HAYMAN, 78 rue Poydras

VINS—200 barriques vin de Marseille, de Bergasse Bandol et Beaufort, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
16 déc 11 et 15, rue St Louis

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.

1000 Caisses maintenant en magasin, comprenant un assortiment général, assortiment de marchandises de saison, bons pour la ville et la campagne, à vendre par
G. W. DUNBAR,
24 déc 30, rue de la Douane.

60 barriques vin St Julien.
20 do do St Estèphe.
25 do do Château Margaux.
40 do do Montferrand.
15 1/2 do do blanc Haut-Sauterne.
6 quarts de pipe vieux cognac (1823).
300 caisses vin rouge Château-Margaux au-dessus de l'ordinaire.
15 caisses vin rouge Chât.-Laffitte extra fin.
100 do blanc H. Barsac et Sauterne sup.
20 do do do en demi bouteilles.
100 do cerises à l'eau de vie.
100 do abricots, poires et prunes do.
Liqueurs, absinthe, kirsh, vermout, anisette, eau de fleur d'oranger, &c &c.
DUBUCH F.
21déc 77, St Louis, entre Royale et Bourbon

A Vendre en débarquement du navire Vistula, de Bordeaux,
100 barriques vin rouge Montferrand, par
DUBUCH F.
21déc 77, St Louis, entre Royale & Bourbon

LAINE MEXICAINE—29 balles laine du Mexique, en débarquement de la goëlette Lone Star, venant de Matamoros, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
31 déc 31, Vieille Levée.

CUIRS—800 cuirs, en débarquement de la goëlette Lone Star, venant de Matamoros, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
31 déc 31, Vieille Levée.

MUSIQUE DE SOIREES ET DE BALS, MUSIQUE MILITAIRE.

MR. H. E. Lehmann, pianiste du Théâtre d'Orléans, [illegible] M. Kaiser, première clarinette du Théâtre d'Orléans, et M. Tacet, pianiste distingué. Ils se chargent comme par le passé de fournir la musique requise à grand et petit orchestre; ou celle pour piano, avec ou sans accompagnement.

A cet effet ils ont des quadrilles, walses, polka, redowa etc. du dernier genre et actuellement en vogue dans les salons de Paris.

M. Lehmann, chef de musique du bataillon d'artillerie, offre aussi ses services aux autres corps militaires soit pour sorties de compagnies, banquets militaires etc.

S'adresser rue Ste Anne No 191, entre Bourgogne et Remparts, ou au bureau de contrôle du Théâtre d'Orléans. 23 nov—6m K

Douane de la Nouvelle-Orléans.

Département de la Trésorerie, 27 novembre 1847.

DES soumissions cachetées, pour les matériaux désignés ci-dessous, seront reçues jusqu'au premier lundi de février 1848, au bureau des Commissaires nommés pour l'érection de la Douane de la ville de la Nouvelle Orléans:

18,500 000 bonnes briques bien cuites; la dimension exacte en sera donnée,
12 000 barils chaux fraîche.
7,000 do ciment hydraulique,
55,000 do sable fin. (Le tout plus ou moins.)

Les matériaux ci-dessus devront être délivrés à la Nouvelle Orléans, aussi près que possible du lieu où est maintenant la Douane, et en telle quantité qu'il sera requis, conformément aux appropriations faites par le Congrès.

Les propositions seront adressées à MM. Denis Prieur, Alcée Labranche et Wm. M. Gwinn, commissaires pour l'érection de la Douane de la Nouvelle Orléans, portant pour titre: Propositions cachetées pour fournitures de matériaux pour l'érection de la Douane de la Nouvelle-Orléans.

Lorsque les propositions auront été ouvertes par les commissaires, ils en communiqueront des copies avec leurs réflexions et recommandations pour être soumises au département.

La communication des Commissaires sera adressée au premier contrôleur de la Trésorerie, qui, d'accord avec le premier auditeur de la Trésorerie, donneront par écrit au département, leurs réflexions relatives aux propositions. Le droit de rejeter des propositions est réservé.

De bonnes sécurités seront requises afin de garantir l'accomplissement fidèle des conditions faites pour la fourniture des matériaux mentionnés ci dessus.

R. J. WALKER.
Secrétaire de la Trésorerie.
2 déc—au ler lundi de fév

LES SOUSSIGNÉS offrent à vendre en débarquement du navire Vistula, de Bordeaux, les marchandises suivantes:
24 caisses prunes sèches en paubane et boîtes de fantaisie,
30 barriques vin rouge pour familles,
20 do blanc do,
8 demi-pipes eau de vie,
50 mille capsules assorties pour bouteilles,
50 paniers bouteilles vides,
50 caisses abricots à l'eau-de-vie,
50 do prunes do,
60 do cerises do,
20 do poires do,
100 do fruits assortis,
60 do fruits conservés au jus,
50 do Guignolet,
3 do gelée de fruits, de 24 pots chaque,
3 do pâtés truffés,
2 do truffes en boîtes,
2 do cèpes à l'huile,
2 do fruits confits.
COURVOISIER & CO.,
21 déc Encoig. Royale et Orléans.

Grande variété d'objets nouveaux.

SANCAN & GENTY, successeurs de M. A. V. Roger, ci devant rue Royale, 112, ont l'honneur d'aviser sa nombreuse clientèle et le public en général, qu'ils ont transféré leur magasin rue de Chartres, No. 91, encoignure Conti. Ils engagent respectueusement les Dames à venir visiter leur magasin, où l'on trouvera une très grande variété de jouets pour enfant et objets nouveaux de fantaisie, qu'ils viennent de recevoir de Paris. Ils tiennent aussi toute sorte de cheveux, tels que nattes, bandeaux, frisettes, &c.; un grand assortiment de parfumerie fine et une infinité d'autres objets nouveaux. 3 déc—1m

VINS—150 paniers vin de Champagne en grandes et demi-bouteilles; 10 paniers vin de Champagne rose; 25 caisses vin de Bourgogne, à vendre en débarquement du navire Trémont du Havre, par
COURVOISIER & CO.,
21 déc Encoig Royale et Orléans.

KIRSCH—6 barils kirsch en débarquement du navire Tremont du Havre, à vendre par
COURVOISIER & CO.,
21 déc Encoig. Royale et Orléans.

CAFE RIO.—Le chargement du brick Delphin, consistant en très beau café, est offert en vente en lots à la convenance des acheteurs, s'adresser à
J. W. STANTON & Co.
21déc Encoignure Magasine et Lafayette.

CHAMPAGNE de la couronne 200 paniers marque de la couronne, en débarquement du navire Trémont, du Havre, à vendre par
18 déc RAYMOND CAHUZAC, V-Levée

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Clinton, de Bordeaux:
400 caisses de 12 bouteilles vin rouge St Julien.
20 do 12 do vin blanc H.-Sauterne.
15 do 24 1/2 btles do do.
V. MAIGNAN,
16déc 27, St Louis.

PIANOS EN FER D'UN GENRE NOUVEAU, DE ERARD ET PLEYEL.

PIANOS A QUEUE, GRAND MODÈLE, A SEPT OCTAVES ET A DOUBLE ECHAPPEMENT, FABRIQUES PAR ERARD.

PIANOS A QUEUE, GRAND FORMAT, A SEPT OCTAVES DE PLEYEL.

AUSSI:—Pianos droits, grand patron, corde oblique, d'ERARD.

CES instrumens ont reçu des perfectionnements qui leur donnent une puissance et une énergie de sons qui n'ôtent rien à la rondeur et à la suavité qui les distinguent, et que beaucoup de gens ont le bon goût de préférer aux sons qui ne sont que stridents.

Messieurs les Artistes et amateurs sont particulièrement invités à venir en juger chez le soussigné.

A. PERIER.
292, rue Royale, entre St Philippe et Ursulines.

NOTA—Prix réduits—On trouvera aussi un piano à queue venant de Paris, auquel le marchand a adopté un système en fer de son invention. Cette invention est d'autant plus remarquable qu'elle augmente la beauté et la qualité du son et donne une grande force à l'instrument. Ce Piano sera vendu à un prix très modéré, ainsi que des Picolos de tout genre, à vendre bien au-dessous des prix ordinaires. 30 nov.—3m

J. FAIVRE & J. D. ALLOVON,

déjà si connus par L'INVENTION DE LEUR SYSTEME EN FER [illegible] PERFECTIONNE incontestablement supérieur à tout ce qu'il y a eu de fait jusqu'à ce jour et que leurs concurrents eux-mêmes ne peuvent désavouer, informent le public qu'ils ont en ce moment un très beau choix de PIANOS de tout genre qu'ils sont à même de donner à des prix inférieurs à ceux de tous les établissements de cette ville.

Leur sieur Allovon étant allé dernièrement en France pour augmenter leur fabrique de Paris déjà très considérable, [illegible]

Outre le choix varié de pianos de la fabrique de ces messieurs l'on trouvera constamment d'excellents pianos d'ERARD et de PLEYEL, [illegible]

On trouvera également à louer un grand choix de pianos de tous prix.

RUE CONTI No 44, ENTRE CHARTRES ET ROYALE. 25 nov

PIANOS.

GAUDIN, facteur de pianos, vient de recevoir de Paris un assortiment de magnifiques pianos de la fabrique de Kriegelstein, facteur du roi et fournisseur du mobilier de la couronne. M. Kriegelstein a obtenu en 1844 une médaille d'or décernée par le grand jury des arts et métiers. [illegible]

Gaudin garantit ces pianos pour un an et si, pendant ce temps, il arrive soit à la mécanique soit au piano quelqu'accident qui puisse être attribué à un défaut de fabrication, il s'engage à le reprendre et à résilier le marché. Il prie les dames et messieurs de lui faire l'honneur d'aller visiter ses pianos. No 135, RUE ROYALE, entre St Louis et Toulouse. Il répare et accorde les pianos et fait des échanges. 24 nov—2m

Marchandises Nouvelles Au Magasin de Grande Variété. TATOUT FRERES,

REÇOIVENT par les arrivages de France, d'Angleterre, d'Allemagne et du Nord, un grand assortiment de marchandises, qui méritent l'attention des marchands de la ville ainsi que ceux de la campagne.

Grand choix de bas pour dames, blancs, bleus, écrus et gris mêlé; [illegible]

Ils ont constamment en magasin, un grand assortiment d'autres articles, qu'ils offrent à vendre à des prix très réduits.

TATOUT FRERES,
18 déc No 161, rue de Chartres, enc. Toulouse

JOHN HAYMAN & Co, marchands de chaux de Thomaston, Chaux de Glen, Norristown et St-Geneviève, ciment romain et américain, briques à feu anglaises et américaines, tuile et argile, [illegible] plâtre de Paris, [illegible] au No. 79, rue Poydras, et au No. 11, aux Magasins rouges, 2me Municipalité. 30 déc

VENTES A L'ENCAN

BELLE HABITATION, profitable et bien établie sur le bayou de Gentilly.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur,

LUNDI, 31 janvier 1848, à midi, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, (si elle n'est pas vendue à l'amiable avant ce jour), l'habitation bien connue sous le nom de l'habitation [illegible], et située sur le chemin de Gentilly, à six milles de la ville. [illegible]

L'acquéreur pourra acheter à pas prix, les animaux, charrettes, instruments aratoires, &c., dépendant de ladite propriété.

Conditions—Un tiers comptant, la balance payable à un et deux ans, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale sur la propriété. [illegible]

L'acte de vente pardevant A. Ducatel, notaire public. 5 jan—25

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

IL sera vendu le samedi 29 janvier 1848, à midi précis, à la Bourse St-Louis:

UNE BELLE PROPRIETE située dans le faubourg Trémé (Première Municipalité). Cette propriété ferant face à l'Esplanade et à la rue du Quartier, entre les rues Trémé et Plauché, mesure de face sur les deux côtés 43 pieds anglais, sur une profondeur entre lignes parallèles de 206 pieds 6 pouces 4 lignes, et consiste en un beau corps de bâtiment, élevé de deux étages. [illegible]

Conditions—Moitié comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et portant hypothèque spéciale sur la propriété.

L'acte de vente pardevant J. Lisbony, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

On peut visiter la propriété avant la vente, de midi à 3 heures. 3 janv—14

Vente à très longs termes de Propriétés de valeur au faubourg Tremé.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

IL sera vendu le samedi 15 janvier 1848, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, 6 beaux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont construites, situées à l'encoignure des rues Tremé et Chemin du Bayou, conformément au plan dressé par Burgi, le 15 novembre 1847, et maintenant déposé à la susdite Bourse.

Pour plus amples renseignements, se référer à l'avis publié dans l'Orléanais et aux affiches (hand bills).

Conditions—1/5 comptant et la balance à un crédit de 1, 2, 3 et 4 ans en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant Jh. Cuvillier, notaire public 24déc—13t

AVIS est par le présent donné que Joseph R. [illegible], ex-shérif de la paroisse St Bernard, s'est adressé à moi pour la cancellation des bons suivants, savoir:

1o—Un bon de mille piastres, souscrit par lui le 6 décembre 1844, comme shérif de la paroisse St Bernard ayant pour sécurité Martial St-Germain et Louis Bernard.

2o—Un bon de huit mille piastres souscrit par lui le 13 juin 1845, comme shérif de la paroisse St. Bernard, ayant pour sécurité Martial St-Germain et Louis Bernard.

3o—Un bon de huit mille deux cents piastres souscrit par lui le 17 mai 1847, comme collecteur des taxes de l'année [illegible] [illegible]

4o—Un bon de quatre mille huit cent cinquante piastres souscrit par lui le 4 janvier 1845 comme collecteur des taxes de l'Etat de la paroisse St-Bernard de l'année 1844, ayant pour sécurité Martial Germain et Louis Bernard.

5o—Un bon de cinq mille piastres souscrit par lui le 22 décembre 1845 comme collecteur des taxes de l'année 1845, ayant Martial St Germain et Louis Bernard pour sécurités.

Le présent est pour avertir les personnes intéressées, de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat à la Nouvelle-Orléans, dans les quatre vingt dix jours après la dernière publication, les raisons pour les quelles les dits bons ne seraient pas cancellés et annulés.

Donné à la Nouvelle Orléans sous ma signature et le sceau de l'Etat, aujourd'hui 11 décembre 1847, soixante douzième année de l'Indépendance des Etats-Unis.

Par le gouverneur, ISAAC JOHNSON.
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat.
20 déc—90j

DANSE ET VALSE.

M. ST MARK STUART, de New-York, a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle Orléans et Lafayette, qu'il se propose de donner des leçons de danse, en tous genres. [illegible] Cracovienne, Zapateado, [illegible] Polka, Valse à deux et à cinq temps, Redowa, Quadrilles nouveaux, &c.

INSTITUTIONS.

M. Stuart a déjà consacré seize années de son temps à l'étude de sa profession, [illegible]

Les classes de danse et de valse ouvriront samedi, 13 novembre, jusqu'au ler juin prochain, à l'Académie No 95, rue St Charles, entre Perdido et Poydras.

Pour les enfants des deux sexes, les mercredi et samedi, de 3 à 6 heures.

Classes particulières, pour les dames, les mercredi et vendredi, de 10 à 1 heures.

Classes pour les messieurs, tous les soirs, de 7 à 10 heures.

On enseigne la valse en quelques leçons. ler nov—6m.

IMPORTATION DIRECTE De Marchandises françaises, No 35, rue de Chartres, au ler.

EN débarquement des navires Rubicon, Pharos, Ancona, [illegible], Desdemona et Rockingham, du Havre, les soussignés offrent à vendre, en gros seulement:

1 caisse satins de laine, fantaisie nouv. p. paletot,
[illegible]

N. B.—Une grande partie de ces marchandises sont sujettes au droit de réexportation.
25 nov RAVELET & TESTE.

$100 de Récompense

SERONT données à celui qui logera dans une des geôles de l'Etat le mulâtre créole JEAN, âgé de 35 ans, taille de 5 pieds et quelques pouces. Le dit mulâtre s'est absenté de l'habitation du soussigné, paroisse St Charles, le 26 août dernier. Marque particulière:—un bouquet de cheveux blanc au milieu de la tête.

Paroisse St Charles, 27 septembre 1847.

S'adresser à la Nouvelle Orléans chez J. & J Tardos, 15, rue Conti,
28 sep O. St. AMAND.

10 piastres de récompense.

PARTI marron du steamer "Courrier," il y a près de trois semaines, le nègre CATO, âgé d'environ trente ans, taille de 5 pieds 6 pouces. Cet esclave a le bout de l'oreille gauche fendue; il ne parle qu'anglais et s'exprime très bien. Il a été acheté dernièrement de M. F. W. Johnson de la paroisse Plaquemines.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont requis de ne pas lui donner asile, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

La récompense ci dessus sera payée à quiconque logera le dit nègre dans l'une des geôles de l'Etat par
AUG. LARGHE & Co,
22 déc 70 Vieille Levée

$50 de recompense.

PARTIE marronne, la négresse nommée MARY ANN WELSH, âgée d'environ 33 ans, taille ordinaire, avec une cataracte sur l'un de ses yeux; elle marche en se dandinant, et parle anglais seulement.

On l'a vue rôder autour du marché Poydras. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la logera dans une des geôles, ou donnera des informations nécessaires pour la remettre en possession du propriétaire.

GEORGES BROWN,
20 déc— 57 et 59, rue de la Commune

Changement de domicile.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses habitués et à tous les amateurs de la chasse, qu'il a transporté son magasin d'armes de la rue Toulouse à la rue de Chartres No 160.
23sept—6m A. SOUBIE.

A FRETER, le navire neuf et fin voilier AFFGHAM, capt. D. C. Coupland, du port de 363 tonneaux, et prêt à partir. S'adresser au capitaine à bord, 3me Municipalité, ou à
L. CANTIN,
9 déc 73 1/2 rue des Magasins.

CACAO—20 sacs Guayaquil, à vendre par
3nov S. VALLS, 27, Commune.

CAFE DE RIO—4300 sacs vert prime, à vendre par
J. W. STANTON,
31 déc Encoig. Magasine et Lafayette.

HUILE de baleine—3400 gallons épurée, à vendre par
J. W. STANTON,
31 déc Encoig. Magasine et Lafayette.

CAFE de la Havane en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
4 jan 22, Vieille Levée

VENTES JUDICIAIRES

Succession de feue Hannah Flynn, décédée.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans, No 126—En vertu d'un ordre de [illegible] décembre 1847 [illegible]

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, situé au faubourg de l'Annonciation, dans le No 2, de cette ville, mesurant 24 pieds de face à la rue des Dryades, sur 127 pieds de profondeur, mesure américaine, et désigné sous le numéro Trois, dans l'ilet compris entre les rues des Dryades, Hercules, Terpsichore et Melpomène, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la dite Municipalité, le 20 juillet 1840 et déposé en l'étude de Adolphe Mazureau, notaire en cette ville.

Lequel lot a été acquis par la défunte pendant la communauté qui a existé entr'elle et son mari, du charge de faillite (assignee) de John Morgan Hall, par acte au rapport du dit notaire Mazureau, en date du 27 décembre 1842.

Conditions.—Comptant.

L'acte de vente sera passé pardevant J. R. Beard, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

JOHN L. LEWIS,
4déc—3m30 Shérif de la paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No [illegible].—John B. Byron subrogé etc. vs. J. C. Peirotto et al., [illegible]

Jugement rendu le 7 décembre 1842, signé le 12 décembre 1842. Réal dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant.

JOHN L. LEWIS
27 déc—3en10 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de dame Elizabeth Poupoune Carelar, épouse de ce ... de Joseph Mario Lenormand.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Quatrième Cour de District de l'Etat de la Louisiane, en date du 23 octobre 1847, il sera vendu, en vente publique, à la Bourse de la Cité, rue St Louis le 2 février 1848, à midi, les propriétés suivantes dépendant de la communauté qui a existé entre Joseph Mario Lenormand et dame Elizabeth Poupoune Carelar son épouse décédée:

[illegible]

No. 13—Jewels contre Antoine Pontey.

DANS la Troisième Cour de Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique, le onze janvier 1848, au No 67, rue des Remparts, entre les rues Bienville et Conti:

Un lot de meubles, etc.; saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de la vente—comptant.
[illegible] J. P. WALDEN, Constable

PAR F. E. TRICOU, Encanteur,

Succession de Jean Laurelle.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 décembre 1847, il sera vendu le mercredi 12 janvier 1848, à midi, à l'Arcade de Banks, les propriétés ci après décrites, appartenant à la succession de Jean Laurelle, savoir: [illegible]

Succession de Gertrude Cupidon, f. c. l.

PAR ANTHONY FERNANDEZ,
Encanteur.
Bureau, rue Toulouse, No. 57.

MARDI 11 janvier 1848, à midi, à la Bourse St Louis, rue St-Louis, entre Royale et Chartres; en vertu d'un ordre de la Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, et daté le 7 décembre 1847, exposerai en vente publique, les propriétés et esclaves suivants appartenant à la dite succession: [illegible]

Conditions: Moitié comptant, balance à 6 mois, sur billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. [illegible] Actes de vente pardevant Philippe Lacoste, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
2 déc—9, 24 et 11.

VENTE DE COMMERCE

De vins, liqueurs, eau-de-vie, fruits et cigares de choix.

PAR CARMAN & CHRISTY, Encanteurs.

SAMEDI 15 courant, à 10 heures, il sera vendu à leur magasin d'encan, No. 60, rue des Magasins, un assortiment complet de vins de choix, liqueurs, eau de vie, fruits, conserves et cigares, [illegible]

Conditions, à la vente.
6 jan

BLANC de baleine—300 caisses New-Bedford, grandeurs assorties, à vendre par
J. W. STANTON,
31 déc Encoig. Magasine et Lafayette.

VENTES JUDICIAIRES

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. [illegible] Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane [illegible]

1o. Un lot de terre situé dans le carré de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues de l'Esplanade, Dauphine, du Quartier et Bourgogne, [illegible]

3o. Un lot de terre situé au faubourg Tremé, près de cette ville, se composant de partie du lot No. 17 de l'ilet No [illegible]

4o. Un lot de terre situé dans le faubourg Tremé, désigné par le No. 4 de l'ilet K, à l'encoignure des rues Derbigny et St-Philippe, [illegible]

6o. L'esclave CELESTE, âgée d'environ 23 ans.

Laquelle susdite propriété a été saisie avec celle ci après décrite, [illegible]

1o. 34 ilets de terre situés à Fribourg, près Carrollton, paroisse de Jefferson, désignés sous les Nos. 12, 13, 14, 19, 20, 21, 22, 27, 28, 29, 30, 31, 34, 35, 36, 37, 38, 42, 43, 44, 45, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 60, 61, 62, 63, 66 et 67, sur un plan dressé par Allou D'Hemecourt, déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire en cette ville. Lesdits ilets de terre bornés comme suit, savoir:

L'ilet 13 entre les rues Warren, Chesnut, Warren et la ligne de division de Fribourg.
L'ilet 14, entre les rues Warren, Chesnut, Warren et Broadway.
L'ilet 19, entre les rues Chesnut, Warren, Wapping et Broadway.
L'ilet 20, entre les rues Chesnut, Warren, Wapping et la ligne de division de Fribourg.
L'ilet 21, entre les rues Chesnut, Wapping, Wemdorf et la ligne de Fribourg.
L'ilet 22, entre les rues Chesnut, Wapping, Wemdorf et Broadway.
L'ilet 27, entre les rues Chesnut, Wemdorf, Boree et Broadway.
L'ilet 28, entre les rues Chesnut, Wemdorf, Boree et la ligne de division de Fribourg.
L'ilet 29, entre les rues Chesnut, Boree, Sauve et la ligne de division de Fribourg.
L'ilet 30, entre les rues Chesnut, Boree, Sauve et Broadway.
L'ilet 31, entre les rues Broadway, Boree, Sauve et Pine.
L'ilet 34, entre les rues Broadway, Pine, Sauve et Destrehan.
L'ilet 35, entre les rues Broadway, Chesnut, Sauve et Destrehan.
L'ilet 36, entre les rues Chesnut, Sauve, Destrehan et la ligne de division de Fribourg.
L'ilet 37, entre les rues Chesnut, Destrehan, Miro et la ligne de division de Fribourg.
L'ilet 38, entre les rues Destrehan, Miro, Chesnut et Broadway.
L'ilet 42, entre les rues Broadway, Miro, Gayoso et Pine.
L'ilet 43, entre les rues Broadway, Chesnut, Miro et Gayoso.
L'ilet 44, entre les rues Chesnut, Miro, Gayoso et la ligne de division de Fribourg.
L'ilet 45, entre les rues Chesnut, Gayoso, Canada et la ligne de division de Fribourg.
L'ilet No. 50, entre Broadway, Pine, Canada et Yazoo.
L'ilet 51, entre les rues Chesnut, Broadway, Canada et Yazoo.
L'ilet 52, entre les rues Chesnut, Canada, Yazoo et la ligne de division de Fribourg.
L'ilet 53, entre les rues Chesnut, Yazoo, Mobile et la ligne de division de Fribourg.
L'ilet 54, entre les rues Chesnut, Yazoo, Mobile et Broadway.
L'ilet 55, entre Broadway, Pine, Yazoo et Mobile.
L'ilet 56, entre les rues Broadway, Pine, Mobile et Choctaw.
L'ilet 59, entre les rues Broadway, Chesnut, Mobile et Choctaw.
L'ilet 60, entre les rues Chesnut, Mobile, Choctaw et la ligne de division de Fribourg.
L'ilet 61, entre les rues Chesnut, Choctaw, la ligne de division de Fribourg et la ligne du Sud.
L'ilet 62, entre les rues Broadway, Chesnut, Choctaw et la ligne du Sud.
L'ilet 63, entre les rues Broadway, Pine, Ouatchita et Choctaw.
L'ilet 66, entre les rues Broadway, Pine, Ouatchita et la ligne du Sud.
L'ilet 67, entre les rues Broadway, Ouatchita et la ligne du Sud.

[illegible]

Conditions—comptant.
JOHN L. LEWIS,
8 déc—3m40 Shérif de la Paroisse d'Orléans

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans No. 1166.—Mme Reynes vs. Fs. Palatin.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, 10 janvier 1848, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de la propriété ci après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir:

UN LOT DE TERRE situé au faubourg Washington, au-dessous de cette ville, désigné sous le numéro un, d'après un plan dressé par Ls. H. Pilié, le 21 janvier 1847, déposé en l'étude de Théodore Guyol, notaire. Le dit lot de terre mesure, au pied américain, 45 pieds de face sur la rue du Congrès, sur 95 pieds de profondeur et face à la rue d'Amour.

Le dit lot formant l'encoignure des rues du Congrès et d'Amour.

Conditions—La somme de $44 [illegible] c., ensemble avec les intérêts à 8 pour cent l'an, à compter du 26 juillet 1847, jusqu'à parfait paiement; $3 frais de protêt et les frais d'instance:—comptant.

La somme de $44 [illegible] c., à 12 janvier et le 26 juillet 1848, montant de deux billets chacun de la somme de $44 [illegible] c., échéant audites jours.

Et la balance s'il y en a: Comptant.

JOHN L. LEWIS,
8 déc—3m30 Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu Hte. Robert, décédée épouse de J. Henry Plathman.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No. 1,161—En vertu d'un ordre de vente daté du 23 décembre 1847, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, 21 janvier 1848, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication des esclaves ci-après nommés appartenant à cette succession, savoir:

L'esclave nommé ROSE, négresse âgée d'environ 36 ans.

L'esclave nommé ALBERT, nègre âgé d'environ 17 ans.

Conditions: pour l'esclave Albert, moitié comptant et l'autre moitié à douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du tuteur et portant 8 pour cent d'intérêt à compter du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et pour l'esclave Rose, comptant.

Les actes de vente seront passés pardevant J. R. Mauricau, notaire public, aux frais des acquéreurs.

JOHN L. LEWIS,
27 déc—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans

VENTES DE CE JOUR

Succession de R. T. Downey [illegible]
PAR N. VIGNIE, encanteur, [illegible]

Deux lots de terre [illegible] et désignés par les Nos 11 et 14 de l'ilet [illegible]

Le lot No 11 mesure 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 150 pieds.

Le lot No 14 mesure 30 pieds et 7 lignes de face à la rue Douzième, sur une profondeur de 150 pieds, et 31 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond, mesure américaine. Le tout conformément au plan dressé par E. H. Springfield, arpenteur, en date du 1er juin 1839, dont une copie certifiée par F. d'Hemecourt, le 6 novembre 1839, a été déposée en l'étude de J. B. Marks, notaire public; le dit plan porte le No 27 dans le livre des plans.

Les actes de vente pardevant A. C. Ségrerest, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Conditions:—Douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur les dits terrains. 21 déc

Jambons et Epaules, PAR SYKES & HYDE.
A. Duvall, Encanteur.

AUJOURD'HUI lundi 10 courant, à 11 heures, il sera vendu sur la Levée, vis-à-vis la rue du Canal, pour le compte de qui il appartiendra:
5 barriques jambons,
2 do épaules.
Conditions: comptant. 10 janv

PAR SYKES & HYDE.
A. Duvall, encanteur.
Farine! Farine!

CET après midi, lundi 10 courant, à quatre heures et demie, il sera vendu sur la Levée, vis-à-vis la rue Poydras, sous l'inspection des gardiens du port, et pour le compte de qui il appartiendra:
1180 barils farine,
Sur ce nombre, [illegible] barils en partie avariés à bord du Chaland, et rechargé sur le Glencoe qui est arrivé en ce port.
Conditions: comptant. 10 janv

Peinture, Peinture.
PAR HYDE & MONT,
No. 26, rue Commune, et 13 Canal st. Row.

AUJOURD'HUI, lundi 10 janvier 1848, il sera vendu à midi,
20 boîtes peinture verte, plus ou moins
3 barils blanc de plomb, do
10 jan [illegible]

Coton! Coton!
84 balles coton endommagé.
PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

LUNDI 10 janvier, à 4 heures et demie de l'après midi, il sera vendu sur la Levée, vis-à-vis de la rue Conti, pour le compte de qui il appartiendra:
84 balles coton endommagé, maintenant en débarquement du steamboat Rio Grande.
Conditions: comptant. 10 janv

PAR HYDE & MONT, à leur magasin, 26, rue Commune et 13 Canal st. Row.

AUJOURD'HUI à dix heures et demie, marchandises sèches, chapeaux, habillements.

A MIDI
Groceries, Tabac, Beurre, Café, Thé, Cigares, Savon, Amidon, Chandelles, &c. 10 janv

VENTES A L'ENCAN.

Lots des meilleures terres de la Louisiane, à vendre sans réserve.

PAR BEARD CALHOUN & CO.
P. E. Layet, encanteur.

JEUDI [illegible] février 1848, il sera vendu à l'encan à l'Arcade de Banks et sans réserve, les lots de terre ci-dessous décrits, et situés dans les paroisses d'Iberville, Pointe Coupée, Ouest Baton Rouge, Plaquemines et convenables pour la culture de la canne à sucre, et du coton. La vente commencera à midi.

Terres à Iberville.

No. Cert.		Sect.	Town.	Range.		No Acres
366	lots 2&3,	93	7	9		177,50
879	S W qr.	95	7	9		160,16
881	S E qr.	95	7	9		118,19
874	N W qr.	96	7	9		159,60
878	S W qr.	96	7	9		151,60
875	S E qr	96	7	9		150,60
866	S W qr.	97	7	9		160,46
867	S E qr.	97	7	9		160,16
877	lot 2	50	7	9		96,00
1191	lots 2&3,	45	8	10		16,44
1190	lot 6	45	8	10		195,14
1193	N E qr.	46	8	10		156,90
1189	S E qr.	46	8	10		159,56
1192	N W qr.	47	8	10		159,2
1164	S E qr.	41	8	10		160,75
1167	lot 2	38	8	10		156,50
1166	lot 1	38	8	10		160,76
1176	lots 3 & 4,	38	8	10		144,06
1180	N E qr.	39	8	10		159,42
1177	N W qr.	39	8	10		159,42
1173	N E qr.	40	8	10		158,06
1175	N W qr.	40	8	10		159,66
1187	N E qr.	48	8	10		159,66
1185	N W qr.	48	8	10		158,66
1190	S W qr.	46	8	11		171,36
860	N E qr.	97	7	9		160,66
878	N E qr.	96	7	9		158,60
288 1/8		34 & 77	7	9 & 10		137,01
330 1/8		8	8	9	Bay. Maringouin	
330 1/8		35	7	9	do.	
330 1/8		60	8	10	do.	166,85
339 1/8		79	7	10		
353 1/8		3	8	9		
353 1/8		60	8	10	do.	172,30
353 1/8		79	7	10		
334 1/8		4 & 99	8	9 & 10	do.	192,76
335 1/2		5 & 30	8	9 & 10	do.	[illegible]
351 1/2		6 & 31	8	9 & 10	do.	141,10
355 1/8		41 & 52	8	9	do.	219,10
332 1/8		49	8	9	do.	149,87
340 1/8		46	8	9	do.	147,37
347 1/8		47	8	9	do.	152,02
347 1/2		47	8	9	do.	167,99
350 1/8		44	8	9	do.	170,85
334 1/8		11	8	9	do.	138,90
337 1/2		31	8	9	do.	149,66
346 1/8		37	8	9	do.	160,96
342 1/8		36	8	9	do.	192,27
330		51	8	9	do.	160,27
380		53	8	9	do.	159,90
876		96	7	9	do.	154,17
880	N W qr.	97	7	9	do.	160,66
343		32	8	9	do.	160,52
349		43	8	9	do.	166,64
873	N W qr.	94	7	9	do.	[illegible]
336 1/8		45	8	9	do.	151,97
344 1/8		35	8	9	do.	167,79
338 1/8		34	8	9	do.	161,21
860		33	8	9	do.	155,72
877		36	7	10	R. Gros Tête	[illegible]
376 1/8	S W qr.	52	8	11	do.	140,40
370	S W qr.	40	8	11	do.	158,96
380 1/8	S E qr.	41	8	11	do.	160,76
378	S W qr.	41	8	11	do.	160,76
415		14	7	10	do.	177,09
1168		11	8	10 & 11	do.	301,41
1178		12	8	10 & 11	do.	401,46
1179		9	8	11	do.	336,84
1186		6	8	11	do.	214,22
1164	lot 2 do	31	8	11	do.	111,56
1265	S W qr	53	8	11	do.	150,16
366 1/8	S E qr.	53	8	11	do	150,16
1080		40	9	11	B. Plaquemine	182,79

Terres à la Pointe-Coupée.

No. Cert.		Sect.	Town.	Range.		No. Acres
883		90	4	8	B. Fordoche	160,00
1195 1/8	lots 1 & 2.	82	4	8	do.	135,85
1197		82	4	8	do.	[illegible]
495		36 & 116	4	8	do.	197,30
1183		90	8	9	R. Gros Tête	120,61

Terres à Ouest-Bâton-Rouge.

No. Cert.	Sect.	Town.	Range.	No. Acres
1566 1/8 N W qr.	18	6	11	161,00
1564 1/2 S E qr.	14	6	11	160,00
1566 1/8 N W qr.	19	6	11	160,02
1567 1/2 N E qr.	19	6	11	161,02
1566 1/2 S W qr.	19	6	11	170,00
1564 1/8 N W qr.	17	6	11	159,00
1565 1/8 S W qr.	17	6	11	159,00
1592 1/8 N W qr.	27	6	11	160,10
1581 1/8 S W qr.	27	6	11	160,00

Terres à Plaquemines.

No. Cert.	Sect.	Town.	Range.	No. Acres
1370	26	19	17	157,54
1360	15	20	20	161,14
1156	10	18	16	160,78
1156	33 & 3	19	17 & 18	164,57
870	9	20	20	130,81
866	17	19	16	133,01
870	13	19	18	126,00
878	7	18	16	201,02
875	13	18	18	160,10
864	12	17	15	145,32
867	5	18	16	159,78
1164	15	20	18	125,02
1167	14	18	15	160,00
1160	4	20	28 & 29	164,97
876	3	19	16	140,11
1068	20	19 E	17 E	161,34
1069	19	19	17	109,06
1081	17	19	17	158,08
1082	28	19	17	156,02
1083	27	19	17	159,66
1084	30	19	17	161,09
1194	38 & 4	19	17 & 18	165,89
1137	14	19	16 E	[illegible]
1196	10	20 W	20	161,74
1201	9	20	20	163,08
	25	18	16	
1390	27	21 E	19 E	162,64
1160	10	21	15	160,00
1161	41	20	18	167,30
1162	17	20	19	159,00
1190	19	20	16	157,80
2046	4	8 W	11 E	131,43
2047	5	8	11 E	147,80
1580	23	9	11 E	164,95
1590 1/8 S W qr.	19	6	11	160,10
1587	32	9	11	164,96
1588	27	8	11	167,76
1580 1/8 S W qr.	19	6	11	160,10
1177*	4	20	28 & 29	162,55
1173*	1	20	28 & 29	164,17
1175†	5 & 3	20	28 & 29	161,90

Terres à Terrebonne.

No. Cert.	Sect.	Town.	Range	No. Acres
2065	7	8 W	11	[illegible]

Terres à l'Assomption.

No. Cert.	Sect.	Town.	Range.	No. Acres
1197 S W qr.	33	15	15	155 34

Terres dans la paroisse de Livingston.

No. Cert.	Sect.	Town.	Range.		No. Acres
542 lots 1, 2, 4 5 6	36	8 S	5 E	Springfield	515,76
543 N W qr. de	28	8 S	5 E	do	161,56
544 S W qr. de	29	8 S	5 E	do	160 34
545 lots 1, 2, 3	30	8 S	5 E	do	201,00

* Ces trois certificats seront vendues pour le compte et risques de M. Dezier, qui n'a pas rempli les conditions de la vente qui lui avait été faite le 7 février 1847.

† Ces trois certificats seront vendus pour le compte et risques de [illegible], qui n'a pas rempli les conditions de la vente qui lui avait été faite le 16 février 1847.

CONDITIONS DE LA VENTE—Un quart comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction, payables à la banque de la Louisiane, à la Nouvelle Orléans portant intérêt à raison de six pour cent par an, du jour de la vente, et huit pour cent par an, jusqu'à paiement final, en cas de non paiement à échéance, et garantis par hypothèque sur les propriétés.

Les titres des Etats-Unis ont été retirés pour toutes les terres ci-dessus offertes en vente, et seront remis à l'acheteur avec titres de quittance du vendeur. Les acheteurs prendront eux mêmes possession à leurs propres frais.

Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cenas, aux frais des acquéreurs. Le comptant devra être payé, entre les mains du notaire dans les quarante huit heures suivant la vente.

Les plans de ces diverses propriétés sont exposés au bureau de MM. Beard, Calhoun & Co., à l'Arcade de Banks. 10 jan

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le mercredi 19 janvier 1848, à midi, à l'Arcade de Banks.

Un lot de terre situé dans la Seconde Municipalité, rue Baronne, entre les rues Julie et Girod, mesurant, au pied américain, 47 pieds 11 pouces 4,8 de face à la rue Baronne, sur une profondeur de 150 pieds 10 pouces 4,8; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Quatre lots de terre situés dans la ville de Lafayette, faubourg Livaudais, désignés par les Nos. 1 à 4, d'après un plan dressé le 30 novembre 1846, par J. N. de Pouilly, compris entre les rues Laurel, Jersey, Septième et Sixième; les dits lots de terre ayant au pied américain, savoir:

Les lots Nos. 1 et 2, contigus et attenant à la ligne du fond des lots Nos. 3 et 4, 31 pieds 3 pouces de face à la rue Septième, sur une profondeur de 125 pieds.

Et les Nos. 3 et 4, contigus, 33 pieds 3 pouces de face à la rue Sixième, sur une profondeur de 125 pieds.

Conditions: Un tiers comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets qui ne seront pas payés à l'échéance, porteront intérêt au taux de huit pour cent par an. 10 jan—3

Nègres! Nègres!

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre, à son ancien établissement, rue Moreau, No 50, 3e Municipalité, [illegible]

Wm F. TALBOT.

VENTES A L'ENCAN

Grande vente à l'Encan de 42 Esclaves [illegible]

[illegible]
7 Harrod, nègre de champ, âgé de 28 ans,
8 Harris, nègre de champ, âgé de 28 ans,
9 Jack, nègre de champ, âgé de 27 ans,
10 Peter, nègre de champ, âgé de 26 ans,
11 William, nègre de champ, âgé de 12 ans,
12 Thomas, domestique de maison [illegible] âgé de 21 ans;
13 John, nègre de champ, âgé de 26 ans;
14 Jerry, nègre de champ, âgé de 35 ans;
15 Sam, nègre de champ, âgé de 26 ans;
16 Jarrett, nègre de champ, âgé de 21 ans;
17 Frédérick, nègre de champ, âgé de 26 ans;
18 Abram, nègre de champ, âgé de 20 ans;
19 Henry, nègre de champ, âgé de 21 ans;
20 William, nègre de champ, âgé de 14 ans;
21 Amos, nègre de champ, âgé de 21 ans;
[illegible]
40 Leigh, [illegible] de maison, âgé de 24 ans;
41 Ne, [illegible] d'habitation âgée de 21 ans;
42 Alex, [illegible] âgé de 23 ans.

Ces esclaves sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: Un tiers comptant, la balance à un crédit de six mois en billets endossés à satisfaction, [illegible]

Actes de vente pardevant T. Guyol et E. Barnett, notaires. 10jan—2t

Ventes sans réserve de propriétés de valeur situées dans les Municipalités No 1 et No 3, augmentant tous les jours de valeur.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur,
Encoignure Conti et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 29 janvier 1848, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis, les propriétés suivantes:

Propriétés dans la Municipalité No 3.

1o. Huit lots de terre du No 1 au No 8 situés dans l'ilet borné par les rues Franklin, Tremé, St Louis et Toulouse.

[illegible]

16o. Dix lots de terre dans l'ilet No 1, borné par les rues Champs Elysées et les rues Bons-Enfants, Marigny, Morales et Mandeville. [illegible]

Conditions de la vente—Un quart comptant et la balance en billets à l'ordre de l'acheteur à 6, 12, 18 et 24 mois, assurés par hypothèque et portant intérêt à raison de 6 pour cent par an jusqu'à la date et à 8 pour cent par an du jour de l'échéance, jusqu'à paiement final.

Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire, aux frais des acquéreurs. [illegible]

Les paiements comptant devront être déposés chez le notaire, dans les 48 heures qui suivront l'adjudication.

La date à laquelle les propriétés seront livrées aussi bien que les baux de certaines, et autres informations seront stipulés à la vente par l'encanteur.

Ces propriétés seront vendues d'après un plan dressé par L. Burgi, voyer de la municipalité No. 3, déposé au bureau de l'encanteur avant la vente et à la Bourse St Louis, le jour de la vente. 10jan

HABILLEMENTS! HABILLEMENTS
Sans Réserve.

PAR MORPHY & NEVIUS,
Wm P. Scott, Encanteur

MERCREDI 12 courant, il sera vendu à l'encan, rue du Canal No 9 pour cause d'affaires, un stock complet de belles marchandises [illegible] composant de redingotes, habits, pardessus, paletots, jaquettes rondes et monkey, gilets, pantalons, caleçons de peau, caleçons, gilets de laine.

Les marchands de la ville et de la campagne trouveront de leur intérêt d'assister à cette vente [illegible] marchandises pourront être examinées. [illegible]

Vente par catalogue de marchandises sèches.

PAR F. H. PETITPAIN,
No. 8, rue du Canal.

IL sera vendu mardi 11 janvier 1848, à 10 heures, à son magasin d'encan, No 8, rue du Canal, 90 colis et lots de [illegible] consistant en partie de bas, indiennes, cotons anglais 72 pouces, mousseline anglaise, et une variété d'autres articles de saison.

Les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente.

Conditions libérales à la vente. 10 jan

PAR SYKE & SHYDE,
A. Duvall, Encanteur.
Habillements, Chapeaux, Bottes, Souliers.

MARDI 11 courant, il sera vendu à leur magasin d'encan, No 51, rue des Magasins,
[illegible]
AUSSI:
80 caisses chapeaux, bottes, souliers et casquettes.
A MIDI:
Groceries, provisions et liqueurs. 10 janv

Eau de vie, Vin de Madère et d'Oporto.
PAR J. B. BLACHE & Co,
Encanteurs.

IL sera vendu sans réserve, mardi, 11 du courant à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan No 30, rue de la Vieille-Levée,
25 demi pipes eau de vie 4e preuve, devant être livrées des Magasins de la Douane.
5 demi pipes vin d'Oporto.
10 quarts pipes vin sec.
10 barils vin blanc Haut Sauterne.
Conditions—60 jours de crédit au dessus de $200, en billets à satisfaction. 10janv

Peaux vernies.
PAR F. H. PETITPAIN.

IL sera vendu mardi 11 janvier 1848 à 11 heures, à son magasin d'encan, No 8, rue du Canal 10 caisses veaux vernis ayant droit au drawback. La vente sera positive.—Conditions à la vente. 10 janv

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le mardi 11 janvier 1848, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis
GEORGINA, négresse âgée d'environ 14 ans, garantie des vices et maladies prévus par la loi, vendue comme [illegible]
Condition:—Comptant.
Acte de vente pardevant J. Cuvillier, notaire, aux frais de l'acquéreur. 7 jan

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le samedi 15 janvier 1848, à 4 heures et demie de l'après midi, sur les lieux, conformément à une résolution passée par le Conseil de la Municipalité No. 2, dans sa séance du 31 décembre 1847, toutes les bâtisses qui se trouvent sur les terrains achetés de Mme J. B. Crozat, pour l'ouverture de la rue Claiborne, entre les rues St Antoine et Bagatelle.

Les acquéreurs devront enlever les dites bâtisses dans les trente jours qui suivront l'adjudication.

Conditions—comptant en espèces. 6 jan

COGNAC CASTILLON—40 quarts de plus fine preuve, ayant droit au drawback, à vendre par
S. B. [illegible],
22 déc 35, rue Natchez.

Paquebot du Bayou Sara.

[illegible]

ARRANGEMENT REGULIER.

Le bateau à vapeur ELIZA, capt. J. G. Landry, pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Baton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara, Pointe-Coupée et Tunica, partant de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis à 10 heures A. M. et du Bayou Sara tous les samedis matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou [illegible]
29 juin

POUR LES OPPELOUSAS—Le steamboat neuf et bon marcheur JENNY LIND, capitaine [illegible] 10 jan

POUR VERA CRUZ.—La barque JOSEPH FISH, capitaine Lowrey, [illegible]
ALF. KEARNY & Co.
12 jan 95, rue des Magasins.

POUR RIO GRANDE et MATAMOROS.—Une goëlette A 1, de 3 à 4 [illegible] Pour les conditions, s'adresser à
ALF. KEARNY & Co.
10 jan 95, rue des Magasins.

POUR GALVESTON.—Un brick A 1, demande du fret pour le port. Pour les conditions s'adresser à
ALFRED KEARNY & CO.,
6 jan 95 rue des Magasins.

POUR GALVESTON.—Le brick fin voilier WALCOTT, capitaine [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret s'adresser à
ALFRED KEARNY & Co,
95 rue des Magasins 6 jan

POUR NEW-YORK—Ligne de la [illegible] MANCHESTER [illegible]
J. W. STANTON & Co,
18 jan Encoig. Magasine et Lafayette.

POUR NEW-YORK—Sur la côte, au dessous de la ville—On demande 170 boucauts de sucre pour un navire au dessous de la ville, ils seront pris à bas prix. S'adresser à
ALFRED KEARNY & Co
[illegible] déc 95 rue des Magasins

POUR FRANCE.—Un navire de peu de tirage désire du fret pour le port [illegible] S'adresser à
ALFRED KEARNY & Co.,
3 jan 95, rue des Magasins

POUR NEW-YORK.—Ligne de paquebots de Stanton. Pour partir mardi soir 11 courant—Le navire paquebot fin voilier [illegible], capitaine T. Stanton ayant tout son chargement engagé, et chargeant, partira au jour dit. Pour passage [illegible]
J. W. STANTON & Co,
10 jan Enc. Magasine et Lafayette.

POUR NEW-YORK—Pour partir cette semaine.—La barque fine voilière NANCY, capt. W. Stevens, ayant la plus grande partie de son chargement, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 100 balles de coton ou le même poids, ou passage, s'adresser au capitaine, à bord ou à
BAILEY & BAXTER,
5 jan 77, rue Commune

POUR NEW-YORK—Ligne des paquebots l'Union.—Le navire fin voilier WISCONSIN, capitaine [illegible], ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. [illegible]
JOHN O. WOODRUFF & CO.,
30 déc 93, Magasine.

POUR NEW-YORK—Le navire fin voilier PERSIAN, capitaine Robbins, ayant la plus grande partie de son chargement partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE,
23 déc 93, rue de la Commune.

POUR NEW-YORK—Un joli brick demande un chargement de 100 boucauts de sucre à prendre dans les limites de 150 milles de la ville.
ALFRED KEARNY & Co,
95, rue des Magasins.

POUR NEW-YORK—Le navire fin voilier E. Z. A. 1, capt. Hawthorne, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
LEVI H. GALE 93 Commune.

POUR PHILADELPHIE.—La barque fine voilière DAMASCUS A. 1, capt. [illegible]
L. H. GALE,
93, rue de la Commune.

POUR NORFOLK.—La jolie goëlette ELIZABETH ANN, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret s'adresser à
ALFRED KEARNY & Co,
31 déc 95 rue des Magasins

POUR BALTIMORE.—Le navire fin voilier SEAMAN, capt. Mayrick, ayant une partie de son chargement engagé et chargeant, partira sous peu. Pour le reste de fret ou passage, s'adresser au capt. à bord ou à
BAILEY & BAXTER,
77, Commune.

POUR BOSTON—La barque fine voilière ALABAMA A. 1., capt. [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
LEVI H. GALE,
30 déc 93, Commune

POUR BOSTON.—Le navire fin voilier TIMOLEON, capitaine Freeman partira sous peu. [illegible]
LEVI H. GALE, 93 rue Commune

POUR CHARLESTON—Le brick SWIFT, capt. [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au ponton No. 11, 2me Municipalité, ou à
ALFRED KEARNY & Co,
5jan 95, rue des Magasins

POUR TRIESTE—Le navire fin voilier TIBER, capitaine Brown, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus, et partira sous peu. Pour fret, s'adresser à
JENKINS & TIGLER,
3 janv 95, rue de la Commune.
Pour passage, s'adresser à bord, ponton 14, 3e Municipalité.

POUR MARSEILLE.—La barque fine voilière AVERON, capitaine Jordin, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à
JENKINS & TIGLER,
rue Commune, No. 95.

POUR BORDEAUX.—La barque fine voilière CEPHALIDE, capitaine Renaud, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à
4 jan DOMINIQUE LANATA.

POUR BORDEAUX—Le navire fin voilier RICHMOND, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE,
24 déc 93, Commune

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier AURELIUS, capt. Crocker, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. [illegible]
JENKINS & TIGLER

[illegible]

PIERRE POUTZ, 23 Douane.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier EDWARD, capitaine [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
JENKINS & TIGLER,
30 déc 95 Commune

POUR LE HAVRE.—Le beau navire CLAIBORNE, capitaine Gilchrist, [illegible]
L. H. GALE,
93, Commune.

POUR LIVERPOOL—La barque fine voilière MESSENGER A 1, capitaine [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 800 balles de coton ou autre fret lourd ou passage, s'adresser à bord ou à
JENKINS & TIGLER,
10 janv 95, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—La barque fine voilière GEN. TAYLOR, capitaine Redman, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
LEVI H. GALE,
10 jan 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier UNITED-STATES, capitaine Swanton, ayant presque tout son chargement engagé, et chargeant, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou de 300 barils de farine, ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à
BAILEY & BAXTER,
7 jan 77, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—La barque fine voilière VENILIA, capitaine [illegible], [illegible]
W.M. RUFF,
7 jan 118 rue Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire anglais fin voilier ORLEANS, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret lourd ou passage, s'adresser à bord ou à
L. H. GALE.
4 janv 93, rue de la Commune.

On demande un navire pour prendre chargement de mille sacs de sel pour Galveston, et de ce port un chargement de coton pour New York. S'adresser à
ALFRED KEARNY & CO.,
6 jan 95 Magasine.

ON demande un navire pour prendre un chargement pour Galveston, et de ce port, si on le désire, nous pourrons lui donner un chargement pour un port du Nord.
ALFRED KEARNY & Co,
5 jan 95, rue des Magasins

PLUSIEURS goëlettes et bricks de 800 à 3000 barils, demandent des chargements. S'adresser à
ALFRED KEARNY & Co.
5 jan 95, rue des Magasins

A VENDRE—Une goëlette d'environ 80 tonneaux, portant de 7 à 800 barils. Elle sera vendue à bas prix. S'adresser à
ALFRED KEARNY,
28 déc 95, rue des Magasins.

40 CAISSES vin de Frontignan, à vendre par
11 déc S. TALAMON, [illegible] rue Royale.